



PRÉFET DE LA VENDÉE

Direction départementale
des Territoires et de la
Mer de la Vendée

Service Eau, Risques
et Nature

Unité Politique
et gestion de l'eau

Arrêté préfectoral n° 18-DDTM85-558

portant modification de la composition de la Commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de l'Auzance, de la Vertonne et des cours d'eau côtiers

Le Préfet de la Vendée,
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU le code de l'environnement, notamment les articles L. 212-4 et R. 212-29 à R. 212-34,
- VU l'arrêté du 18 novembre 2015 du Préfet de la région Centre-Val de Loire, Préfet du Loiret, coordonnateur du bassin Loire-Bretagne, portant approbation du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne et arrêtant le programme pluriannuel de mesures correspondant,
- VU l'arrêté préfectoral n° 01-DRCLE/1-104 du 5 mars 2001 fixant le périmètre d'élaboration du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de l'Auzance, de la Vertonne et des cours d'eau côtiers,
- VU l'arrêté préfectoral n° 14-DDTM85-460 du 30 juillet 2014 modifié, portant renouvellement des membres de la Commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de l'Auzance, de la Vertonne et des cours d'eau côtiers,
- VU le transfert des compétences des syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable (SIAEP) au syndicat mixte Vendée Eau, et la désignation d'un représentant du syndicat mixte Vendée Eau par délibération du 12 avril 2018,

ARRETE :

Article 1 : Composition de la Commission locale de l'eau

L'arrêté préfectoral n° 14-DDTM85-460 du 30 juillet 2014 modifié, est modifié comme suit :

1. Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

Communauté de commune du pays des Achards :
Monsieur Maurice POISSONNET est remplacé par Monsieur Auguste GRIT

Syndicat mixte Vendée Eau :
Monsieur Jean-Noël LANDAIS

Le reste de l'article 1 est sans changement. Une liste récapitulant la nouvelle composition de la Commission locale de l'eau est annexée au présent arrêté.

Article 2 : Publication

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée et sera mis en ligne sur le site internet désigné par le Ministère chargé de l'environnement : www.gesteau.eaufrance.fr.

Article 3 : Délais et voies de recours

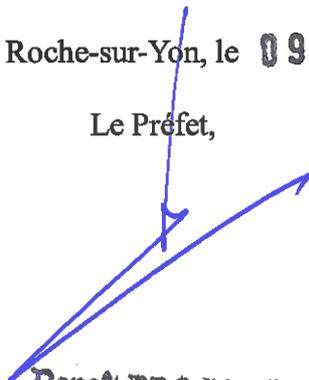
Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes.

Article 4 : Exécution

Le Secrétaire général de la Préfecture de la Vendée et le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A la Roche-sur-Yon, le **09 JUIL. 2018**

Le Préfet,



Benoît BROCARD

ANNEXE à l'arrêté préfectoral n° 18-DDTM85-558
portant modification de la composition de la Commission locale de l'eau (CLE)
du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)
du bassin de l'Auzance, de la Vertonne et des cours d'eau côtiers

Composition de la CLE du SAGE du bassin de l'Auzance, de la Vertonne
et des cours d'eau côtiers
43 membres

1 - Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux : (22 membres)

Conseil régional des Pays de la Loire :
Monsieur Maxence DE RUGY

Conseil départemental de la Vendée :
Madame Séverine BULTEAU
Monsieur Pierre BERTHOME

Représentants des maires du département de la Vendée :

Monsieur Noël VERDON	Adjoint au maire de SAINTE FOY
Monsieur Alain BLANCHARD	Adjoint au maire d'OLONNE SUR MER
Monsieur Albert BOUARD	Maire de SAINT MATHURIN
Monsieur Michel DAUPHIN	Adjoint au maire de LA BOISSIERE DES LANDES
Monsieur Yvon PRAUD	Adjoint au maire de VAIRE
Monsieur Christian BATY	Maire de SAINT HILAIRE LA FORET
Madame Isabelle DE ROUX	Conseillère municipale à GROSBREUIL
Monsieur Bertrand GAZEAU	Adjoint au maire de LANDERONDE

Les Sables d'Olonne Agglomération :
Monsieur Yannick MOREAU
Monsieur Alain TAUPIN

Communauté de communes du pays des Achards :
Monsieur Auguste GRIT
Monsieur Patrice PAGEAUD

Communauté de communes Vendée Grand Littoral :
Monsieur Jannick RABILLE
Monsieur Eric ADRIAN

Communauté de communes du pays de Saint Gilles Croix de Vie :
Monsieur Patrick CHOUQUET

La Roche-sur-Yon Agglomération :
Madame Marlène GUILLEMAND

Syndicat mixte des marais des Olonnes :
Monsieur Nicolas CHENECHAUD

Syndicat mixte Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers :
Monsieur Edouard de LA BASSETIERE

Syndicat mixte Vendée Eau
Monsieur Jean-Noël LANDAIS

2 - Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées : (13 membres)

Chambre d'agriculture de la Vendée

Chambre de commerce et d'industrie de la Vendée

Association Syndicale des marais de la Gachère

Comité régional des pêches et des élevages marins des Pays de la Loire

Comité régional de la conchyliculture des Pays de la Loire

Fédération de Vendée pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Association de défense des marais du Payré

Association pour la préservation des Marais des Olonnes

Association de défense de l'environnement en Vendée

Association pour la protection de la nature au pays des Olonnes (APNO)

Groupe associatif estuaire

Association « La facture d'eau est imbuvable »

Groupement des Agriculteurs Biologiques de Vendée (GAB 85)

3 - Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics : (8 membres)

- le Préfet de la région Centre-Val de Loire, Coordonnateur du bassin Loire-Bretagne
- le Préfet de la Vendée
- le Directeur général de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne
- le Chef du service départemental de la Vendée de l'Agence Française pour la Biodiversité
- la Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire
- le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée
- le Directeur délégué à la mer et au littoral de la Direction départementale des territoires et de la mer de la Vendée
- la Directrice du Conservatoire de l'espace du Littoral et des Rivages Lacustres

ou leur représentant